
Programme OPTIC – Code de vie 2023-2024

1. Objectif du programme

L'école Jean-Baptiste-Meilleur, en collaboration avec les parents et le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA), considère que l'utilisation de l'ordinateur en classe et à la maison peut être bénéfique pour l'enseignement et pour l'apprentissage de l'élève. L'objectif principal du programme est de développer chez l'élève une approche responsable et efficace de l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication en éducation (TICE) pour ses apprentissages concernant le monde dans lequel nous vivons. Le partenariat entre les parents, le CSSDA, la direction de l'école et les enseignants est donc primordial pour s'assurer que cette technologie soit utilisée de manière efficace et appropriée, et ce, autant à l'école qu'à la maison.

Pour les élèves du BI (Baccalauréat International), l'utilisation d'un ordinateur en classe se veut un outil particulièrement intéressant pour favoriser le développement des trois concepts fondamentaux du programme, soit l'ouverture sur le monde, la communication et l'apprentissage global. De plus, l'intégration de cette technologie en salle de classe est un projet rassembleur pour les enseignants et les élèves, favorisant ainsi l'interdisciplinarité entre les matières.

L'utilisation de l'ordinateur est un complément aux méthodes pédagogiques déjà en place pour répondre aux objectifs du programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour former des personnes sensibles à la réalité internationale et soucieuses de faire de notre planète un monde meilleur. Les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage seront donc mises à profit par l'utilisation de la technologie. Plus spécifiquement, nos intentions sont de développer des élèves curieux, informés, instruits, penseurs, critiques et communicateurs dans ce monde d'information continue.

Dès la rentrée scolaire 2023, l'école Jean-Baptiste-Meilleur propose aux élèves un concept AVAN (apportez votre appareil numérique), plus précisément un PC ou un MAC (aucune tablette) en autant que ce dernier réponde à une configuration matérielle minimale (voir spécifications en annexe).

2. Réglementation quant à l'utilisation des ordinateurs

L'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur et ses intervenants considèrent que l'utilisation des ordinateurs portatifs est un privilège et non un droit. En ce sens, les élèves sont responsables de leur appareil et se doivent d'adopter un comportement adéquat autant en classe qu'à la maison.

L'élève utilisant un ordinateur s'engage donc à:

- utiliser son ordinateur portatif de façon responsable pour en faire un outil de développement de ses connaissances et de ses compétences;
- demander l'autorisation de l'enseignant avant d'échanger des messages avec d'autres élèves en classe via des logiciels de clavardage, de courrier électronique ou tout autre support de communication;
- ne pas s'approprier le travail des autres et respecter les droits d'auteur;
- ne pas boire ou consommer de nourriture à proximité des ordinateurs;
- utiliser l'adresse de courrier électronique offerte par le bureau virtuel du CSSDA pour tout ce qui concerne l'école et ses apprentissages;

3. Responsabilités

En signant ces règlements, les élèves et les parents acceptent de:

- remettre l'ordinateur portatif aux enseignants, directeurs ou responsables de l'école à leur demande;
- faire des copies de sauvegarde de leurs documents pour protéger le contenu de leurs travaux de façon régulière ou enregistrer tous les documents dans le nuage sur OneDrive;
- utiliser les ordinateurs portables en sachant que les enseignants feront des contrôles en salle de classe à l'aide d'un logiciel de surveillance
- arriver tous les matins avec un ordinateur dont la pile est chargée à pleine capacité (à noter que les jeux non pédagogiques grugent une bonne partie des piles);
- en cas de bris, s'assurer que l'ordinateur est en bon état rapidement;
- transporter l'ordinateur avec eux à tous les cours et en assurer la surveillance, toujours dans un sac de transport;
- ne pas effacer l'historique de navigation;
- ne pas utiliser le portable pour des jeux non pédagogiques en salle de classe.

4. Conséquences

Si un élève contrevient à ce code, il y aura des conséquences imposées par l'école (réflexion signée des parents, saisie de l'appareil, rencontre avec les parents, travaux communautaires, etc.), en fonction de la gravité du geste. Un élève sera retiré du programme OPTIC s'il ne se conforme pas aux exigences demandées.

Programme OPTIC – Code de vie 2023-2024

Accord de l'élève-utilisateur et des parents

Comme utilisateur du réseau Internet et élève du programme OPTIC de l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur, je consens aux règlements et aux responsabilités du code de vie des classes OPTIC de l'école Jean-Baptiste-Meilleur ci-haut mentionnés et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

Nom de l'élève: _____ Groupe: _____

Signature de l'élève : _____ Date: _____

Comme parent ou tuteur légal de l'élève-utilisateur, je permets à mon enfant d'utiliser son portable et le réseau Internet de l'école dans le respect des règlements et des responsabilités du code de vie des classes OPTIC de l'école Jean-Baptiste-Meilleur. Pour une utilisation adéquate des ordinateurs portatifs, du réseau Internet et des droits d'auteur, je m'engage donc à travailler de concert avec les intervenants de l'école afin que mon enfant développe une attitude responsable quant à cette technologie.

Signature d'un ou des parents/tuteurs:

_____ Date: _____

_____ Date: _____